

Mieux protéger les droits des personnes âgées

La contribution du groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies pour mieux protéger les droits des personnes âgées (2010/11 – 2022)

Historique¹

Le groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement de la protection des droits des personnes âgées, appelé également le groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (OEWG-A), a été créé en décembre 2010 sur la base de la résolution 65/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies.²

Afin de mieux comprendre la création de ce groupe de travail et son mandat, voici un bref aperçu utile des grandes étapes accomplies au sein des Nations Unies concernant le vieillissement et les personnes âgées. Déjà en 1948, lors de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

l'Argentine avait soulevé la question des droits des personnes âgées en présentant une déclaration des droits des personnes âgées. Cependant, aucune suite n'a été donnée à cette question.³

En 1982, la première Assemblée mondiale de Vienne sur le vieillissement a conduit à l'adoption du premier plan d'action international sur le vieillissement⁴, premier document substantiel des Nations Unies fournissant des orientations aux États membres pour l'élaboration de leurs politiques relatives au vieillissement et aux personnes âgées. En 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre Journée internationale des personnes âgées.⁵ Cette journée est devenue un outil central de sensibilisation aux droits des personnes âgées. En fait, l'un de ses objectifs en 2021 était de souligner la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant sur les droits des personnes âgées.⁶

En 1991, dans la résolution 46/91, l'Assemblée générale a adopté cinq principes de base pour les personnes âgées et a convié les États membres à intégrer ces principes

(indépendance, participation, soins, épanouissement personnel et dignité) dans l'élaboration de leurs politiques nationales.⁷

Dix ans après l'adoption du plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, les Nations Unies ont adopté, en 1992, la Proclamation sur le vieillissement,⁸ par laquelle elles ont décidé de déclarer l'année 1999 l'Année internationale des personnes âgées (résolution 47/5).

Dix ans plus tard, en 2002, la communauté internationale s'est à nouveau réunie pour examiner les questions liées au vieillissement lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid. La déclaration politique ainsi que le plan d'action international de Madrid sur le vieillissement qui en ont résulté ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/167 en 2002.⁹ Le plan d'action reconnaît que le vieillissement de la population est une question importante tant pour les régions les plus développées que pour les régions moins développées du monde, contrairement au premier plan d'action de 1982 qui se concentrait uniquement sur les pays plus développés.

Au cours des années suivantes, le plan d'action international de Madrid sur le vieillissement a orienté les discussions sur le vieillissement et les personnes âgées au sein des Nations Unies et a servi de document d'orientation pour l'élaboration des politiques régionales et nationales dans le monde entier. Des stratégies régionales de

mise en œuvre ainsi que des plans d'action nationaux ont été élaborés et leur mise en œuvre a été revue et évaluée régulièrement depuis lors.

Ces plans d'action et initiatives des Nations Unies sont des étapes importantes pour améliorer la vie des personnes âgées dans le monde entier. Cependant, il a été rapidement reconnu que le recours à ces instruments non contraignants ne protège pas suffisamment les droits fondamentaux des personnes âgées. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, dans sa résolution 63/151 de 2008, de faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la résolution afin de faire progresser la mise en œuvre du plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.¹⁰

Dans son rapport (A/64/7), le Secrétaire général a conclu que les droits des personnes âgées n'ont pas été suffisamment promus ou protégés. En outre, le Conseil des droits de l'homme s'est penché sur les droits des personnes âgées en 2009 en examinant un document de travail intitulé «La nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme et d'un mécanisme efficace des Nations Unies pour les droits des personnes âgées».¹¹ Ce document de travail a souligné l'importance de mener une étude complète sur la discrimination dans le contexte des droits des personnes âgées en vue de la mise en place d'une Convention internationale sur la protection des droits des personnes âgées.

Un rapport du Secrétaire général (A/65/157), présenté en 2009 traite de l'intérêt croissant de la société civile et de l'opinion publique pour les personnes âgées sous l'angle des droits de l'homme et de l'appel lancé par des organisations nongouvernementales (ONG) et d'autres acteurs en faveur d'un instrument international complet pour protéger les droits des personnes âgées.¹² Ces éléments ont été soulignés par un autre rapport (A/65/158) du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan d'action au cours de la même année. Dans ce rapport, il est recommandé que l'autonomisation des personnes âgées et la promotion de leurs droits soient prises en considération.¹³

L'Assemblée générale a pris note de ces rapports dans sa résolution 65/182 en décembre 2010.¹⁴ Elle contient la décision de créer un groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (Open-Ended Working Group on Ageing, OEWG-A), ouvert à tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, «pour mieux protéger les droits fondamentaux des personnes âgées en examinant le cadre international qui les régit afin d'y déceler d'éventuelles lacunes et de trouver les moyens de les combler, notamment en étudiant, le cas échéant, la possibilité de mettre en œuvre d'autres instruments et d'autres mesures (...)».

Mandat de l'OEWG-A

En 2010, l'OEWG-A est créé «pour mieux protéger les droits fondamentaux des personnes âgées en examinant le cadre international qui les régit afin d'y déceler d'éventuelles lacunes et de trouver les moyens de les combler, notamment en étudiant, le cas échéant, la possibilité de mettre en œuvre d'autres instruments et d'autres mesures, et le Secrétaire général est prié d'y apporter tout le soutien nécessaire, dans les limites des ressources existantes et pour la durée de son mandat».

En 2012, l'Assemblée générale a prolongé le mandat de l'OEWG-A par la résolution 67/139 afin d'examiner et d'évaluer les éléments à inclure dans un nouvel instrument juridique international pour la protection des droits des personnes âgées.

Les travaux de l'OEWG-A au fil des ans

Depuis 2011, les États membres, les organes et organisations compétents du système des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non

gouvernementales sont invités à contribuer aux travaux de l'OEWG-A.

Lors des sessions annuelles, des discussions sont organisées pour examiner aussi bien les questions relatives au vieillissement que les préoccupations des personnes âgées. Les

rapports de ces sessions comprennent un résumé de la présidence de l'OEWG-A. Des tentatives ont eu lieu, notamment lors de la 9e session en 2018, en vue de conclure les sessions par des résultats concrets reflétés dans des conclusions ou des décisions convenues. En 2019, dans une résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies a convié les États membres à envisager «d'adopter à chaque session les recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental dont elle doit être saisie, pour examen» (résolution 74/125).¹⁵ Ces recommandations permettraient à l'OEWG-A de trouver un consensus sur les éléments clés et de faire le point sur les progrès concrets réalisés après chaque session.

Jusqu'à présent, cependant, certains États membres se sont opposés à l'adoption d'un tel texte négocié après chaque session.

Les travaux de l'OEWG-A sont coordonnés par un président et un bureau composé de représentants de toutes les grandes régions des Nations Unies. Le programme sur le vieillissement de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies et le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) apportent leur soutien à l'organisation des sessions annuelles, notamment en préparant des rapports de synthèse des contributions écrites.

En 2013, l'OEWG-A a examiné les principaux éléments possibles d'un instrument juridique international, proposé par les États membres, les organisations de la société civile et les organisations des Nations Unies

en réponse à une demande de l'Assemblée générale (résolution 67/139 de 2012).¹⁶ Cependant, aucun accord sur ces éléments n'a été trouvé.

En 2016, l'OEWG-A a décidé – à la demande de l'Allemagne – d'inviter également les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) à participer aux discussions. Les INDH sont chargées de surveiller la situation des droits de l'homme, d'examiner la législation, de mener des recherches appliquées et de dispenser une éducation sur les droits de l'homme. Les INDH peuvent également introduire les débats internationaux dans les affaires intérieures et les rendre plus tangibles pour le gouvernement et la population. Elles servent aussi d'organes consultatifs aux gouvernements et peuvent jouer un rôle similaire à celui des organisations de la société civile en plaidant pour une meilleure protection des droits de l'homme.

Lors de la même session, le président a énuméré 14 questions/domaines prioritaires, suggérés par la société civile, qui doivent être abordés par la communauté internationale dans les discussions de l'OEWG-A. Lors de chaque session du groupe de travail, deux de ces questions sont examinées en profondeur, sur la base des contributions écrites des États membres, des ONG et des INDH.

Lors de la session suivante, en 2017, il a été décidé qu'en plus des contributions substantielles à deux questions/domaines prioritaires par session, un contenu normatif pour l'élaboration d'une éventuelle norme internationale sur la protection des

droits des personnes âgées serait également demandé. Cela signifie qu'au cours d'une année, l'OEWG-A discutera des défis et de l'état actuel des mécanismes de protection existants, et l'année suivante, de la manière dont ces mécanismes peuvent être inscrits dans un nouvel instrument en suggérant des éléments spécifiques de droits. Depuis 2019, l'OEWG-A examine à chaque session deux domaines prioritaires ainsi que les contributions sur les éléments normatifs concernant les domaines prioritaires de l'année précédente.

En 2020, l'OEWG-A ne s'est pas réuni en raison de la pandémie de COVID-19. L'Assemblée générale des Nations Unies a toutefois invité les États membres à examiner les recommandations négociées au niveau intergouvernemental. L'OEWG-A s'est réuni à nouveau en 2021 pour sa 11e session dans un format hybride. Seules les séances d'ouverture et de clôture ont eu lieu au siège des Nations Unies à New York, avec la possibilité de participer en ligne. Toutes les autres sessions ont été organisées dans un format virtuel uniquement et transmises

via la chaîne de télévision des affaires publiques des Nations Unies (UN Web TV).

La 12^e session de l'OEWG-A a eu lieu au sein des Nations Unies à New York en avril 2022. Une participation virtuelle était également possible. Lors de cette session, l'Argentine a proposé de créer un groupe restreint interrégional informel qui préparerait un projet de décision à soumettre à l'OEWG-A pour examen lors de sa prochaine session, afin d'établir un groupe de travail inter-sessions officiel. L'objectif de ce groupe de travail serait de préparer et de présenter un projet de texte déterminant les principales lacunes. Ce texte servirait de base aux négociations ultérieures des instruments et des mesures visant à combler les lacunes dans le système de droit international par les États membres et les observateurs de l'OEWG-A. La proposition faite par l'Argentine a été soutenue par de nombreux États membres. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Slovaquie et la Slovénie ont également exprimé leur soutien et leur intérêt à participer au groupe restreint interrégional informel.

Domaines prioritaires depuis 2017

Année / Session	Domaine prioritaire (contribution substantielle)	Éléments normatifs
<i>La liste des 14 domaines prioritaires a été arrêtée en 2016.</i>		
2017 / 8^e session	Égalité et non-discrimination Violence, négligence et maltraitance	L'examen des éléments normatifs a été décidé en 2017.
2018 / 9^e session	Autonomie et indépendance Soins de longue durée et soins palliatifs	Égalité et non-discrimination Violence, négligence et maltraitance (uniquement abordés dans un document de travail rédigé par le Secrétariat)
2019 / 10^e session	Protection sociale et sécurité sociale Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et renforcement des capacités	Autonomie et indépendance Soins de longue durée et soins palliatifs
2021 / 11^e session	Droit au travail et accès au marché du travail Accès à la justice	Protection sociale et sécurité sociale Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et renforcement des capacités
2022 / 12^e session	Sécurité économique Contribution des personnes âgées au développement durable	Droit au travail et accès au marché du travail Accès à la justice

Domaines prioritaires de l'année 2023 et au-delà

- Quatre sujets spécifiques/domaines prioritaires: accessibilité; infrastructures et habitat (transports, logement et accès); droit à la santé et accès aux services de santé; participation à la vie publique et aux processus décisionnels
- Éléments normatifs: les domaines prioritaires de la 12^e session et les quatre domaines prioritaires qui n'ont pas encore été abordés.

Participation de la société civile

Depuis sa création, les organisations non gouvernementales ont été invitées à participer aux discussions de l'OEWG-A. Les ONG dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sont directement habilitées à y participer. Les ONG qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC peuvent demander une accréditation avant chaque session de l'OEWG-A.

Les organisations de la société civile peuvent participer aux discussions:

- en soumettant des contributions écrites aux questions d'orientation (à la fois le contenu substantif sur les domaines prioritaires de chaque session et sur les éléments normatifs des domaines prioritaires de la session précédente)
- en soumettant des contributions écrites sur les différents points de l'ordre du jour de chaque session
- en faisant des déclarations orales pendant les sessions
- en organisant des événements parallèles officiellement reconnus qui se déroulent à peu près au même moment que la session de l'OEWG-A

En outre, des représentants de la société civile sont invités à participer en tant qu'intervenants, modérateurs ou orateurs principaux. Dans certains pays, ces représentants font partie des délégations officielles des États membres. La participation des organisations de la société civile a augmenté au fil des ans, avec un nombre croissant d'ONG présentant une demande d'accréditation.

Au fil des ans, les organisations de la société civile et les INDH ont uni leurs forces pour sensibiliser à l'urgence de disposer d'une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées. Outre leur participation active aux sessions, les organisations de la société civile cherchent à influencer les gouvernements nationaux, tant dans les capitales que par l'intermédiaire des missions permanentes des États membres auprès des Nations Unies à New York et à Genève. Le Comité des ONG sur le vieillissement à New York, par exemple, organise des réunions avec les représentants des missions des États membres aux Nations Unies, ainsi que des événements parallèles et d'autres réunions publiques, afin de faire entendre la voix des personnes âgées dans les discussions et de montrer la nécessité d'un instrument juridique international pour promouvoir et protéger les droits et la dignité des personnes âgées. En outre, les organisations de la société civile du monde entier se mobilisent et défendent les droits des personnes âgées en contactant les représentants des gouvernements au sujet de l'OEWG-A et de la nécessité d'une Convention, en sensibilisant l'opinion publique et en cherchant à obtenir le soutien d'autres parties prenantes influentes.

Au moment de la création de l'OEWG-A, des organisations de la société civile d'envergure internationale ont créé l'Alliance mondiale pour les droits des personnes âgées (GAROP) qui est née de la nécessité de renforcer les droits et la voix des personnes âgées dans le monde.¹⁷ Elle a débuté avec neuf organisations membres fondatrices et constitue à présent un réseau de plus de

390 organisations dans plus de 80 pays. La GAROP soutient et renforce l'engagement de la société civile concernant la nécessité d'un nouvel instrument international pour la protection des droits des personnes âgées aux niveaux national, régional et international. Elle fournit des informations sur les développements récents relatifs à l'OEWG-A et aux droits humains des personnes âgées ainsi qu'aux outils pour l'adaptation aux niveaux national et régional.

Pour accroître la pression, la GAROP a lancé la campagne mondiale «Age With Rights» (Vieillir Dans Ses Droits) en 2021.¹⁸ La campagne est un moyen de sensibiliser l'opinion publique et d'influencer le positionnement des États membres, même en dehors des sessions, c'est-à-dire entre deux sessions de l'OEWG-A. En mars 2022, dans le cadre de la campagne, la GAROP a organisé un rassemblement mondial (Global Rally) avec des actions dans plus de 30 pays à travers le monde, rassemblant plus de 1,2 million de personnes dans le monde. Les organisations membres de la GAROP et d'autres organisations de la société civile, y compris plusieurs organisations de défense des droits de l'homme telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch, ainsi que les INDH ont soutenu le rassemblement mondial.

Ces dernières années, la société civile a développé sa collaboration avec les INDH,

notamment grâce au groupe de travail sur le vieillissement de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI).¹⁹ De même, au niveau européen, le groupe restreint sur les droits des personnes âgées a été créé au sein du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI).²⁰ Parmi les exemples récents d'actions conjointes figure une lettre ouverte contenant des recommandations spécifiques pour les prochaines étapes adressée au président de l'OEWG-A avant sa 12^e session et des réunions avec le président et le bureau pour examiner ces suggestions.

Les organisations de la société civile s'impatientent de plus en plus face à l'absence de progrès dans la mise en œuvre du mandat de l'OEWG-A. Bien que de nombreuses discussions aient eu lieu et que de nombreuses preuves des lacunes au niveau du cadre international existant en matière de droits de l'homme aient été présentées, non seulement au sein de l'OEWG-A mais aussi par d'autres organes des Nations Unies, l'OEWG-A n'a pas réussi jusqu'à présent à s'approprier les décisions prises et à en assumer la responsabilité. Les organisations de la société civile espèrent que la proposition faite par l'Argentine en 2022 aboutira à des résultats concrets d'ici 2024. La participation des ONG et des INDH est prévue pour le groupe restreint interrégional informel proposé.

Plaidoyer pour une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées en Allemagne

Conformément à ses travaux au niveau national et à son mandat de représentation des intérêts des personnes âgées, la BAGSO a participé pour la première fois à la discussion sur une éventuelle extension de la protection des droits humains des personnes âgées en 2012. Elle a souligné les lacunes en matière de protection dans le droit familial et social allemand, d'une part, et le besoin particulier de protection des droits des personnes âgées dans le monde entier, d'autre part.

Depuis lors, la BAGSO plaide en faveur d'une Convention des Nations Unies qui spécifierait et concrétiserait les droits de l'homme universels du point de vue des personnes âgées et en tenant compte de leurs conditions de vie spécifiques. La BAGSO participe aux discussions de l'OEWG-A en soumettant des contributions ainsi que des déclarations écrites et orales, informe ses organisations membres et d'autres parties intéressées des débats et cherche à obtenir le soutien des décideurs politiques aux niveaux fédéral et européen en faveur d'une Convention des Nations Unies. Le Bureau de la politique internationale pour le vieillissement, créé avec le soutien du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse en 2017, est chargé de superviser les développements internationaux, de travailler en réseau avec d'autres organisations de la société civile, de préparer des déclarations et d'informer l'opinion publique. La déclaration de la BAGSO en 2020 sur l'approbation d'une Convention des Nations Unies pour les droits des personnes âgées met en évidence les aspects à prendre en compte pour protéger les droits des personnes âgées. En mars 2022, la BAGSO a participé au rassemblement mondial de la campagne «Age With Rights» en organisant un dialogue virtuel sur le droit à la participation, en mettant un accent particulier sur l'intersectionnalité des droits de l'homme.

L'Institut allemand des droits de l'homme (Deutsches Institut für Menschenrechte) joue un rôle important pour faire progresser les discussions au niveau national. Depuis 2017, l'Institut organise des réunions de briefing et de débriefing pour examiner les deux domaines prioritaires de chaque session et préparer les différentes parties prenantes qui participent à la session à l'échange mondial.²¹ Les réunions s'adressent aux représentants du gouvernement, de la société civile et du monde universitaire et sont financées par le Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse. Ces réunions servent également à informer à la fois sur la situation en Allemagne et sur le cadre juridique international des droits spécifiques, et après les sessions respectives, sur les progrès ou l'absence de progrès dans les discussions au sein de l'OEWG-A. L'Institut prépare également des contributions écrites pour l'OEWG-A et participe activement aux discussions en faisant des déclarations orales.

HelpAge Allemagne (HelpAge Deutschland), membre de la BAGSO, et la Fondation Josef et Luise Kraft (Josef und Luise Kraft Stiftung) ont également rejoint la GAROP et agissent ensemble pour le renforcement des droits des personnes âgées au niveau national. HelpAge Allemagne, par exemple, organise des événements parallèles à l'OEWG-A, soumet à ce dernier des contributions et des déclarations, et s'engage pour la protection des droits des personnes âgées, en particulier dans le cadre de l'aide humanitaire et du développement. La Fondation Kraft s'intéresse tout particulièrement aux droits des personnes âgées vivant dans des institutions de soins et soutient des projets dans ce domaine. La Fondation Kraft et Generationsbrücke Deutschland, organisation membre de la BAGSO, ont été accréditées auprès de l'OEWG-A en 2022.

Un autre allié important pour faire avancer le débat est AGE Platform Europe, un réseau européen d'organisations de personnes âgées. En collaboration avec AGE Platform Europe, la BAGSO étend ses activités de défense des intérêts des personnes âgées au niveau européen. En 2020, par exemple, les deux organisations ont préparé la conférence internationale en ligne sur le renforcement des droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation, en collaboration avec le Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.²² Une autre action concrète d'AGE Platform Europe est la campagne «EU Leads The Rally».²³ AGE Platform travaille également en étroite collaboration avec d'autres organisations de la société civile au niveau européen et élabore du matériel d'information et des ressources au sujet de la promotion des droits des personnes âgées. En outre, AGE Platform Europe offre la possibilité d'échanger des informations et des expériences avec des organisations de la société civile d'autres pays européens et d'élaborer ensemble des stratégies pour progresser, notamment pour influencer la position de l'UE.

Position des États membres

Contrairement aux forces unies des organisations de la société civile et des INDH, la position des États membres est beaucoup plus hétérogène et parfois difficile à saisir. Jusqu'à présent (jusqu'en 2022), 44 États membres ont fait des déclarations en faveur d'une Convention sur les droits des personnes âgées, à titre national, dans le cadre de l'OEWG-A. Il s'agit principalement des groupes régionaux des États d'Afrique, d'Asie et du Pacifique ainsi que d'Amérique

latine et des Caraïbes.²⁴ L'Autriche et la Slovénie sont les seuls pays de l'UE à avoir fait des déclarations officielles en faveur d'une convention. D'autres pays, comme l'Allemagne, ont reconnu spécifiquement l'importance d'examiner les lacunes et des solutions possibles pour les combler.

Un grand nombre de pays de l'UE ont soutenu une résolution substantielle du Conseil des droits de l'homme en 2021 sur les droits des personnes âgées (voir ci-dessous).

L'Union européenne a également donné un signal positif en reconnaissant, dans sa déclaration à la 60^e session de la Commission du développement social des Nations Unies en 2022, les lacunes normatives dans la protection des droits des personnes âgées.²⁵ Lors de la 12^e session en avril 2022, certains États membres qui s'étaient opposés à une convention jusqu'à présent, comme le Canada et les États-Unis, se sont montrés plus ouverts à la discussion. Ils ont également soutenu la création d'un groupe restreint interrégional informel.

Certains pays favorables à une convention ont mis leurs forces en commun en s'engageant dans le «Group of Friends of Older Persons» (Groupe des Amis des Personnes Âgées) au sein des Nations Unies à New York pour faire avancer les discussions et intégrer les droits des personnes âgées dans d'autres discussions menées au siège des Nations Unies.²⁶ Les représentants des États membres de ce groupe, qui se réunit régulièrement à New York et dialogue avec les représentants de la société civile, font des déclarations à l'OEWG-A au nom du groupe. Dans sa déclaration à la 11^e session de l'OEWG-A, le groupe s'est dit «prêt à engager des discussions de fond avec les autres États membres et toutes les parties prenantes au cours de cette session afin de parvenir à un résultat productif et d'avancer dans le processus d'élaboration d'un instrument international pour la protection et la promotion des droits des personnes âgées».²⁷

Les organisations de la société civile et les INDH réclament une participation plus active des États membres aux débats de l'OEWG-A.

C'était également l'un des principaux objectifs du rassemblement mondial (Global Rally) mené par la GAROP et de la campagne «EU Leads The Rally» d'AGE Platform Europe visant les États membres de l'UE, à la suite d'une très faible participation lors de la 11^e session de l'OEWG-A.

Développements parallèles au-delà de l'OEWG-A

Outre les débats menés lors des sessions annuelles de l'OEWG-A, des événements intersessions sont organisés pour faire avancer les discussions.²⁸ Un exemple d'événement intersession est la conférence internationale en ligne sur le renforcement des droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation qui s'est tenue pendant la présidence allemande du Conseil de l'UE.²⁹ La conférence a été organisée par le Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse en collaboration avec AGE Platform Europe et la BAGSO en septembre 2020. Elle a conduit à l'adoption des conclusions du Conseil de l'UE sur les droits de l'homme, la participation et le bien-être des personnes âgées³⁰ qui reconnaissent l'importance des travaux de l'OEWG-A et appellent à une approche renforcée des droits de l'homme dans l'élaboration de la politique extérieure de l'UE.

D'autres organes des Nations Unies contribuent également à une meilleure protection des droits des personnes âgées, dans le cadre du processus de l'OEWG-A et au-delà. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, par exemple, a adopté

des résolutions concernant les droits des personnes âgées, notamment la recommandation d'établir le mandat d'une Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Afin de susciter une action mondiale visant à améliorer la vie des personnes âgées, les Nations Unies ont mis au point la Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2021–2030.³¹

Le Rapport mondial sur l'âgisme, publié en 2021 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fournit des preuves sur l'ampleur de l'âgisme.³² L'objectif du rapport était de promouvoir la perception et la protection des droits de l'homme. Il contribue à la «lutte contre l'âgisme», l'un des quatre domaines d'action de la Décennie, et appelle au débat plus large sur la promotion des droits des personnes âgées.

Des progrès ont également été réalisés au niveau régional. L'Organisation des États américains (OEA), par exemple, a adopté la Convention interaméricaine sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées en 2015, qui est entrée en vigueur en 2021.³³ L'Union africaine a adopté un protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées qui n'est pas encore entré en vigueur.³⁴ Le Conseil de l'Europe traite des droits des personnes âgées à l'article 23 de la Charte sociale européenne (révisée), un traité paneuropéen qui garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux.³⁵ Toutefois, il n'est pas nécessaire que cet article soit accepté lors de la ratification de la Charte sociale européenne révisée.

L'importance de protéger les droits des personnes âgées et de lutter contre les violations des droits de l'homme auxquelles elles sont confrontées est devenue encore plus évidente pendant la pandémie de COVID-19. Plusieurs hauts fonctionnaires des Nations Unies ont exprimé leur inquiétude face aux risques auxquels les personnes âgées sont confrontées et ont appelé à une meilleure protection des droits fondamentaux des personnes âgées. À cet effet, le Secrétaire général des Nations Unies a publié une note de synthèse sur les conséquences de la COVID-19 sur les personnes âgées en 2020.³⁶ Dans cette note de synthèse, le Secrétaire général recommande la mise en place de «cadres juridiques plus solides aux niveaux national et international pour protéger les droits des personnes âgées, notamment en accélérant les efforts du groupe de travail de l'Assemblée générale en vue d'élaborer des propositions relatives à un instrument juridique international visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes âgées». Il s'en est suivi une déclaration de soutien de 140 signataires, dont l'Union européenne et l'Allemagne.³⁷

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui assure le secrétariat du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels des Nations Unies (par exemple, la Convention relative aux droits des personnes handicapées) contribue aux discussions sur les droits des personnes âgées. Il soutient les travaux de l'OEWG-A en assurant son secrétariat avec le DAES des Nations Unies ainsi que les travaux des procédures spéciales. Dans le cadre de ces procédures spéciales, des experts indépendants nommés par le Conseil des

droits de l'homme ont pour mandat de rendre compte de la situation des droits de l'homme et de fournir des conseils en la matière du point de vue d'un thème ou d'un pays particulier. Certains d'entre eux, notamment l'Expert indépendant sur la question des droits de l'homme et l'extrême pauvreté, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, se penchent de temps à autre sur les droits des personnes âgées et participent aux débats sur une meilleure protection des droits des personnes âgées. Cependant, les personnes âgées ne sont pas systématiquement prises en compte dans le système des Nations Unies – ni par les procédures spéciales ni par les organes Conventionnels des Nations Unies. Une Convention des Nations Unies permettrait de résoudre ce problème en fournissant un instrument juridiquement contraignant qui permettrait aux gouvernements de garantir la réalisation des droits des personnes âgées.

Dans le cadre du processus de **l'Examen périodique universel**³⁸ (EPU), un mécanisme d'évaluation par les pairs qui passe en revue les réalisations de tous les États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, les droits des personnes âgées ont gagné en visibilité au fil des ans. Pour le dernier cycle de révision de 2017 à 2021, 76 recommandations concernant les droits des personnes âgées ont été émises. Pour les cycles précédents, la base de données de l'EPU³⁹ ne comprenait même pas de catégorie permettant de

filtrer spécifiquement les recommandations concernant les personnes âgées.

En 2012, dans son rapport annuel au Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies, la **Haute-Commissaire aux droits de l'homme** de l'époque a souligné les lacunes du cadre international des droits de l'homme existant. Elle recommandait en outre de nommer un nouveau représentant spécial chargé des droits des personnes âgées. Dans ce rapport, la Haute-Commissaire a conclu que : «Les modalités de protection des droits fondamentaux des personnes âgées en vigueur aux niveaux national et international ne sont plus adaptées. Des dispositions spécifiques doivent être prises sans plus tarder pour renforcer le régime de protection international. Les États membres devraient envisager différentes mesures, notamment l'élaboration d'un nouvel instrument international consacré à cette question, la création d'un nouveau mandat au titre des procédures spéciales, sous l'égide du Conseil des droits de l'homme, et l'intégration des droits fondamentaux des personnes âgées dans les mécanismes, politiques et programmes en vigueur.»⁴⁰

En 2012 également, le Conseil des droits de l'homme, rappelant la création de l'OEWG-A, a demandé au HCDH d'organiser une consultation publique intersessions sur les droits fondamentaux des personnes âgées.

En 2013, le Conseil des droits de l'homme a établi le mandat de **l'Expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme**⁴¹ et un an plus tard, Dr Rosa

Kornfeld-Matte du Chili, première Experte indépendante, a pris ses fonctions. Le mandat de l'Experte indépendante fait partie des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme qui examinent et font rapport sur des pays ou des thèmes particuliers. L'Experte indépendante examine et rend compte des droits des personnes âgées, par exemple en effectuant des visites de pays et en préparant des rapports thématiques. Ces rapports thématiques s'appuient notamment sur les contributions écrites des organisations de la société civile, des INDH, des États membres, des universités et d'autres groupes d'intérêt. Ils sont également destinés à contribuer aux travaux de l'OEWG-A. L'Experte indépendante a pour mandat de travailler en étroite collaboration avec l'OEWG-A, d'autres procédures spéciales et organes des Nations Unies afin d'éviter le double travail.

L'Experte indépendante est également chargée de communiquer avec les États membres et les autres parties en ce qui concerne les cas présumés de violation des droits fondamentaux des personnes âgées. Dr Claudia Mahler (Autriche) exerce ce mandat depuis 2020. Dans ses travaux, elle souligne continuellement la nécessité d'une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées.

En 2017, les droits fondamentaux des personnes âgées ont été abordés dans une résolution du **Conseil des droits de l'homme** sur la protection de la famille: rôle de la famille dans le soutien à la protection et à la promotion des droits humains des personnes âgées. En 2018, le Conseil des droits de l'homme a demandé

au HCDH d'établir un rapport sur les activités entreprises par les organes des Nations Unies qui soutiennent les efforts des États membres pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des personnes âgées. Celui-ci a été présenté au Conseil des droits de l'homme en 2019.⁴² En outre, en 2020, le Conseil des droits de l'homme a attiré l'attention sur les droits des personnes âgées dans le contexte du changement climatique. Par la suite, le HCDH a soumis un rapport sur les droits des personnes âgées et le changement climatique⁴³ qui a été examiné lors d'une table ronde en juin 2021.⁴⁴

Une résolution substantielle (résolution 48/3)⁴⁵ sur les droits des personnes âgées a été adoptée lors de la 48^e session du **Conseil des droits de l'homme** en 2021. Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme a attiré l'attention sur plusieurs questions concernant les personnes âgées, notamment l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge. Comme actions concrètes, le Conseil des droits de l'homme a demandé à la Haute-Commissaire aux droits de l'homme de préparer un rapport, également dans des formats accessibles, sur les standards normatifs et les obligations à soumettre à la 49^e session du Conseil des droits de l'homme. Ce rapport met en évidence les lacunes au niveau du droit et de la pratique, et constitue une source utile pour établir le bien-fondé d'une Convention des Nations Unies (voir ci-dessous). Dans la résolution, le HCDH est invité à convoquer une réunion multipartite pour examiner le rapport et à soumettre à la 51^e session du Conseil des droits de l'homme un résumé de la réunion, accompagné de conclusions et de recommandations sur la manière de

comblent les éventuelles lacunes du droit international relatif aux droits de l'homme en ce qui concerne les personnes âgées. Cette résolution du Conseil des droits de l'homme a également pris note du rapport de l'Experte indépendante sur l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge⁴⁶ et de la note de synthèse sur les conséquences de la COVID-19 sur les personnes âgées publiée par le Secrétaire général des Nations Unies en 2020.⁴⁷

Dans l'ensemble, ces développements démontrent un consensus plus large au sein du système des Nations Unies sur la nécessité d'une protection renforcée des droits des personnes âgées et d'une Convention des Nations Unies, et fournissent des preuves de plus en plus nombreuses des lacunes existantes.

Rapports de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme

Depuis l'établissement, en 2013, du mandat de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, les rapports thématiques suivants ont été soumis au Conseil des droits de l'homme, en plus du premier rapport annuel sur le mandat en 2014:

- 2015: Autonomie et soins des personnes âgées
- 2016: Rapport complet
- 2017: Robots et droits: l'incidence de l'automatisation sur les droits fondamentaux des personnes âgées
- 2018: Exclusion sociale: concepts, manifestations et incidence sur les droits de l'homme des personnes âgées
- 2019: Droits de l'homme des personnes âgées dans les situations d'urgence
- 2020: Droits de l'homme des personnes âgées: le manque de données
- 2021: Âgisme et discrimination fondée sur l'âge
- 2022 (à venir): Les personnes âgées privées de leur liberté

En outre, depuis 2020, l'Experte indépendante fait également rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'a demandé le Conseil des droits de l'homme en 2019:

- 2020: Incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme
- 2021: Droits humains des femmes âgées: intersection entre vieillissement et genre
- 2022 (à venir): Les personnes âgées et le droit à un logement convenable

En 2021, la Haute-Commissaire a présenté à l'OEWG-A un rapport sur l'étude analytique des résultats concernant les standards normatifs découlant du droit international en ce qui concerne la promotion et la protection des droits humains des personnes âgées, une étude de suivi de celle réalisée en 2012. Cette étude conclut que les droits fondamentaux des personnes âgées ne sont couverts, dans la loi et la pratique, que de manière fragmentaire et incohérente et qu'un instrument juridiquement contraignant est nécessaire pour combler ces lacunes.⁴⁸ Au cours de la 11^e session de l'OEWG-A, l'Autriche et l'Allemagne ont demandé que le rapport soit examiné lors de la 12^e session. Cette demande, soutenue par les ONG et les INDH, est toutefois restée sans suite.

Dans l'intervalle, le rapport sur les normes et obligations découlant du droit international⁴⁹ a été soumis au Conseil des droits de l'homme lors de sa 49^e session, conformément à une résolution adoptée lors de sa 48^e session en 2021. Le rapport a pour objectif de faciliter la tenue d'une réunion multipartite en 2022, mandatée par la même résolution en 2021, et de contribuer, entre autres, à l'OEWG-A.

La voie à suivre

Depuis la création de l'OEWG-A, le système des Nations Unies a rassemblé de nombreux éléments démontrant la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant. Les organisations de la société civile du monde entier ont plaidé en faveur d'une Convention des Nations Unies aux niveaux national et régional et ont fait pression sur leurs gouvernements afin qu'ils soutiennent

leur appel au sein de l'OEWG-A. L'initiative a atteint son apogée le 3 mars 2022 lors du rassemblement mondial (Global Rally) de la campagne «Age With Rights» auquel ont participé plus de 1,2 million de personnes. La société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme ont participé en permanence aux activités de l'OEWG-A et aux discussions parallèles concernant les droits des personnes âgées aux niveaux mondial, régional et national.

Des résultats positifs ont été obtenus au fil des ans, comme la récente résolution (48/3) du Conseil des droits de l'homme sur l'âgeisme et la discrimination fondée sur l'âge. Ces évolutions témoignent d'une dynamique qu'il convient de soutenir, d'entretenir et d'exploiter. Les crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 ou la guerre contre l'Ukraine ont démontré une fois de plus le risque de violations des droits de l'homme.

L'Association Allemande Fédérale des Organisations des Personnes Âgées, la BAGSO espère que tous les efforts déployés dans le cadre du mandat de l'OEWG-A et des processus connexes aboutiront finalement et sans plus tarder à la rédaction puis à l'adoption d'une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées. Comme l'a exprimé la GAROP dans sa déclaration préparée pour la 12^e session: «Le temps est venu d'agir et d'obtenir des résultats concrets. Les personnes âgées ont attendu et ont fait campagne pendant plus d'une décennie, elles ne peuvent plus attendre.» Une volonté politique et un leadership solide sont indispensables pour montrer que les droits des personnes âgées sont tout aussi importants:

Lecture complémentaire

- Site Internet de l'OEWG-A: <https://social.un.org/ageing-working-group/index.shtml>
- Site Internet des Nations Unies consacré au vieillissement:
<https://www.un.org/development/desa/ageing>
- Site Internet de l'Experte indépendante sur les droits des personnes âgées:
<https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/ie-older-persons>
- Déclaration de la BAGSO «Soutien à une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées: BAGSO appelle à la promotion mondiale des droits des personnes âgées»:
https://www.bagso.de/fileadmin/user_upload/bagso/o6_Veroeffentlichungen/2020/BAGSO-Declaration.pdf
- Site Internet d'AGE Platform Europe consacré à l'OEWG-A:
<https://www.age-platform.eu/un-open-ended-working-group-ageing-oewg>

Notes de fin

- 1 De plus amples informations sur l'historique et le contexte de l'OEWG-A sont disponibles dans une publication conjointe de la Fédération internationale du vieillissement et du Comité des ONG sur le vieillissement des Nations Unies à New York, qui présente, entre autres, toutes les résolutions pertinentes: <https://ifa.ngo/wp-content/uploads/2019/07/Resolutions-and-Background-OEWGA.pdf>
- 2 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F65%2F182&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 3 <https://social.un.org/ageing-working-group/documents/Discurso%20Argentina%20ENG.pdf>
- 4 <https://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/Resources/VIPEE-French.pdf>
- 5 <https://www.un.org/fr/observances/older-persons-day>
- 6 [https://www.un.org/en/observances/older-persons-day#:~:text=0n%2014%20December%201990%2C%20the,\(resolution%2045%2F106\)](https://www.un.org/en/observances/older-persons-day#:~:text=0n%2014%20December%201990%2C%20the,(resolution%2045%2F106))
- 7 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F46%2F91&Language=%20E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 8 <https://digitallibrary.un.org/record/155060>
- 9 <https://www.un.org/development/desa/ageing/madrid-plan-of-action-and-its-implementation/%20second-world-assembly-on-ageing-2002.html>
- 10 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F63%2F151&Language=%20E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 11 <https://digitallibrary.un.org/record/681369>
- 12 <https://undocs.org/A/65/157>
- 13 <https://undocs.org/A/65/158>
- 14 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F65%2F182&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 15 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/425/55/PDF/N1942555.pdf?OpenElement>
- 16 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F67%2F139&Language=%20E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 17 <https://rightsofpeople.org>
- 18 <https://rightsofpeople.org/age-with-rights>
- 19 <https://ganhri.org/working-group-ageing>
- 20 <https://ennhri.org/our-work/topics/rights-of-older-persons/>
- 21 <https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/themen/rechte-aelterer/nationale-aktivitaeten>
- 22 <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/162668/e8bb235669bc52b8f5891772d809a0e5/frz-documentation-eu-ageing-data.pdf>
- 23 <https://www.age-platform.eu/campaign/eu-leads-rallying-un-convention>
- 24 Selon une analyse non publiée réalisée par Bridget Sleep, ancienne conseillère principale en matière de droits au sein d'HelpAge International.

- 25 https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/eu-statement-%E2%80%93-un-commission-social-development-general-discussion_en?page_lang=en&s=63
- 26 Le groupe comprend l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, l'Indonésie, le Kenya, la Malaisie, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, le Qatar, la République dominicaine, la Slovaquie, Trinité-et-Tobago, la Turquie et l'Uruguay.
- 27 [https://social.un.org/ageing-working-group/documents/eleventh/REGIONAL%20GROUPS/Chile%20\(E\)%20OB0%20Friends%20of%20Older%20Persons.pdf](https://social.un.org/ageing-working-group/documents/eleventh/REGIONAL%20GROUPS/Chile%20(E)%20OB0%20Friends%20of%20Older%20Persons.pdf)
- 28 https://social.un.org/ageing-working-group/intersessional_events.shtml
- 29 <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/162668/e8bb235669bc52b8f5891772d809a0e5/frz-documentation-eu-ageing-data.pdf>
- 30 <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/10/12/improving-the-well-being-of-older-persons-in-the-era-of-digitalisation-council-adopts-conclusions/>
- 31 <https://www.decadeofhealthyageing.org>
- 32 <https://www.who.int/publications/i/item/9789240016866>
- 33 https://www.oas.org/en/sare/documents/CIPM_FRA.pdf
- 34 <https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des>
- 35 <https://www.coe.int/fr/web/european-social-charter/article-23>
- 36 <https://unsdg.un.org/resources/policy-brief-impact-covid-19-older-persons>
- 37 <https://ifa.ngo/wp-content/uploads/2020/05/Statement-of-Support-to-the-UN-Secretary-Generals-Policy-Brief-on-The-Impact-of-COVID-19-on-Older-Persons.pdf>
- 38 <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-main>
- 39 <https://upr-info-database.uwazi.io/fr/>
- 40 https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2012/51&Lang=F
- 41 <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/ie-older-persons>
- 42 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/178/99/PDF/G1917899.pdf?OpenElement>
- 43 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/099/24/PDF/G2109924.pdf?OpenElement>
- 44 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F49%2F61&Language=E&DeviceType=Desktop&LangReque>
- 45 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2FRES%2F48%2F3&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>
- 46 <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/ahrc4853-report-ageism-and-age-discrimination>
- 47 <https://unsdg.un.org/fr/resources/note-de-synthese-les-consequences-de-la-covid-19-sur-les-personnes-agees>
- 48 <https://social.un.org/ageing-working-group/documents/eleventh/OHCHR%20HROP%20working%20paper%2022%20Mar%202021.pdf>
- 49 <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F49%2F70&Language=E&DeviceType=Desktop&LangReque>

BAGSO – La voix des personnes âgées

La BAGSO, l'Association Allemande Fédérale des organisations des personnes âgées, représente les intérêts des générations âgées en Allemagne.

Elle s'engage en faveur d'un vieillissement actif, en bonne santé et autodéterminé accompagné d'une sécurité sur le plan social. La BAGSO regroupe environ 120 organisations de la société civile qui sont dirigées par des personnes âgées ou qui travaillent pour elles.

Dans une société colorée et diversifiée, la BAGSO promeut une image différenciée de la vieillesse. Cela comprend à la fois les différentes possibilités qui découlent d'une vie plus longue et les périodes de vulnérabilité ainsi que le besoin de soins. La BAGSO invite la politique, la société et les entreprises à offrir des conditions accordant aux personnes âgées une vie décente et digne – en Allemagne, en Europe et dans le monde entier.

Au sein des Nations Unies, la BAGSO participe activement à l'élaboration d'une Convention internationale pour les personnes âgées. La BAGSO est également membre de l'Alliance mondiale pour les droits des personnes âgées (GAROP), une alliance de plus de 200 organisations de la société civile qui défendent les droits des personnes âgées. Le bureau de la politique internationale pour le vieillissement de la BAGSO fournit des informations sur les développements internationaux actuels en matière de politique du vieillissement et contribue aux intérêts de la société civile dans les processus internationaux.

Publié par

**BAGSO –
Bundesarbeitsgemeinschaft
der Seniorenorganisationen e. V.**

**Association Allemande Fédérale des
Organisations des Personnes Âgées**

Noeggerathstr. 49
53111 Bonn
Allemagne

Tél.: 0228 / 24 99 93-0
kontakt@bagso.de

www.bagso.de
facebook.com/bagso.de
twitter.com/bagso_de

Subventionné par:



Ministère fédéral
de la Famille, des Personnes âgées,
de la Femme et de la Jeunesse